

## Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'informations destiné aux membres  
du Mouvement pour la Défense de Lausanne

17

MDL - Case postale 3265 - 1002 Lausanne  
Téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



▲ Les quartiers de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle sont à placer dans une zone "à soigner". Ici, vue sur le Grand-Pont et Saint-François depuis le beffroi de la Cathédrale.

## De la protection du patrimoine

Le recensement architectural est une opération consistant à repérer et mettre en évidence les bâtiments les plus dignes d'intérêt. Il s'agit en fait d'une étape préalable à la protection du patrimoine. Si cette mesure est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante. Les récentes démolitions (voir article "Les pertes de l'année" dans ce bulletin) d'objets pourtant dûment recensés avec une note 3, mettent en évidence la nécessité de dispositions plus contraignantes pour assurer la sauvegarde de cette catégorie de bâtiments.

La note 3 qualifie des constructions ayant un intérêt au niveau local et qui méritent d'être conservées. Elle place ces objets sous la règle de la protection générale, mais qui est juridiquement quasi sans effet. Formellement, seul le classement comme monument historique assure une sauvegarde légale.

### Une protection accrue

C'est pourquoi, pour cette partie du patrimoine bâti, qui est quantitativement la plus importante, il apparaît indispensable de prendre des mesures qui vont au-delà du bon vouloir des propriétaires. Le Mouvement pour la défense de Lausanne propose que le règle-

ment du plan général d'affectation (PGA), qui est actuellement en préparation, contiennent des dispositions légales qui offrent une assise efficace et factuelle à la sauvegarde de ces objets.

Hormis la protection d'objets ponctuels, il s'agit d'assurer encore la protection des zones et des sites, mesure qui fait aujourd'hui cruellement défaut. La qualité d'un quartier, ou d'une rue, ne se mesure pas par les qualités intrinsèques des objets qui la composent. Les qualités volumétriques, le rythme des espaces construits par rapport aux vides confèrent souvent des valeurs qui peuvent globalement être supérieures aux objets bâtis qui s'y trouvent.

# De la protection du patrimoine (suite)

## L'exemple de Bâle

La pratique en ce domaine de la ville de Bâle nous paraît exemplaire et nous espérons qu'elle puisse inspirer les urbanistes qui planifient le PGA lausannois.

Dans la ville rhénane, la protection légale des monuments et des sites s'articule sur quatre niveaux:

### > la protection de l'objet singulier;

### > la zone de protection;

*dans cette zone, la substance qui a valeur historique ou artistique et qui est visible de l'extérieur doit être maintenue. Les façades, les toits et les murs mitoyens ne peuvent pas être démolis.*

### > la Schonzone;

*(traduction littérale: zone à épargner, à soigner). Dans cette zone tout préjudice au caractère historique ou artistique visible de l'extérieur est interdit. Il faut en particulier maintenir la volumétrie et l'échelle. Cela veut dire que l'on peut démolir et reconstruire pour autant que l'on respecte la volumétrie et l'échelle de la zone.*

### > les règles générales du plan de zones avec limitation des hauteurs, densité, distances du fonds voisin.

Ces principes sont mis en oeuvre par trois organismes:

### > le service cantonal pour la protection des monuments qui effectue le travail;

### > un conseil de onze personnes qui surveille et propose;

### > le Conseil d'Etat qui décide.

Dans ce dispositif, on relèvera en particulier les éléments suivants:

### > une forte position du conseil, composé en majorité de personnes indépendantes;

### > une étroite collaboration du conseil avec la Stadtbildkommission.

## La commission de l'image urbaine

Cette commission juge toutes les demandes de constructions. Elle est composée en grande majorité de personnes qui sont indépendantes de la politique ou de l'administration (sept sur neuf). L'administration est obligée de suivre les décisions de la Stadtbildkommission.

Par ailleurs, il faut relever que, de façon générale, la sauvegarde du patrimoine est une préoccupation fortement ancrée dans les organisations privées, culturelles et professionnelles.

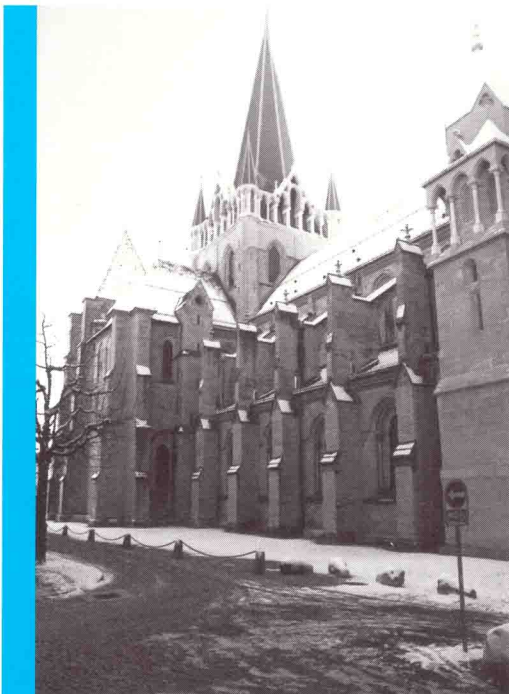
## Idée à suivre

Bâle n'est pas la seule ville suisse disposant d'une commission indépendante. Bienne et La Chaux-de-Fonds en sont aussi pourvues avec un résultat très positif. Nous pensons qu'un tel organe serait tout à fait approprié pour Lausanne. Il est important que dans la ville, il y ait un discours culturel ouvert et intensif au sujet de l'urbanisme. Une telle commission constitue un des meilleurs moyens pour entamer ce débat.

Référence bibliographique: C. Fingerhuth, Pour une réforme de la conservation du patrimoine en Suisse, l'expérience bâloise, in Patrimoine et architecture n° 8, août 1999.

## V Cathédrale, face nord

L'environnement du sanctuaire sera bientôt classé site d'importance nationale.



## A Vuillermet 2-4

Etat novembre 1999.

## Vuillermet 2-4

*Suite à notre demande, l'Office fédéral de la culture a procédé à une expertise du projet de démolition-reconstruction à la rue Vuillermet.*

*Les conclusions des experts fédéraux rejoignent pratiquement en tous points notre analyse du dossier.*

*Considérant que Lausanne sera prochainement classée comme site d'importance nationale dans l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse, la commission a pris très au sérieux le danger qui planait sur l'environnement immédiat de la Cathédrale.*

*Nous donnons ci-dessous les principales conclusions du rapport de la Commission fédérale des monuments historiques.*

*En raison des nombreux remaniements successifs qu'il a subis et de son emplacement particulièrement exposé (proximité de la Cathédrale, situation au milieu d'une rangée de maisons anciennes), le projet [de construction à la rue Vuillermet] ne répond plus aux conditions du site de manière satisfaisante.*

*Relevons d'abord le développement trop en hauteur du volume pour le bâtiment principal de la rue Vuillermet. D'une part, il prive une partie de cette rue d'un point de vue intéressant sur la Cathédrale et, d'autre part, il est trop massif par rapport aux maisons attenantes. [...] De même, la solution du toit, trop massif, ne satisfait pas à l'impératif de fusion dans le paysage des toits de la Cité. Penser qu'il suffit de projeter un toit à deux pans pour réaliser cette intégration est un leurre.*

*En outre, la conception des façades est plutôt banale dans le projet actuel.*

*Au vu de ce qui précède, la Commission fédérale des monuments historiques arrive à la conclusion que le projet porte d'une certaine manière atteinte à la Cathédrale de Lausanne en tant que monument d'importance nationale. Un projet de nouveau bâtiment, à proximité immédiate de la Cathédrale, se doit de présenter une cohérence et des qualités architecturales de premier plan et de tenir suffisamment compte, dans la détermination de sa volumétrie, d'un critère comme l'emprise sur la vue. La commission conclut également que le projet porte atteinte au caractère de la Cité. [...] Elle recommande d'examiner l'intégration de l'aile de bâtiment à l'est [annexe place de la Cathédrale 15].*

Extraits de l'expertise du 25 octobre 1999.

## Les lecteurs nous écrivent...

### **Affichage publicitaire**

*Je me permets de prendre position au sujet du dernier bulletin Patrimoine lausannois n° 16, concernant le nouveau concept d'affichage. Je tiens à féliciter la rédaction du bulletin pour sa réaction face aux panneaux d'affichage sur les trottoirs, dont le seul avantage est peut-être financier pour la Société d'affichage, mais qui en fait masquent, comme vous l'avez dit très justement, les perspectives lausannoises. Je pense que dans une ville comme Lausanne, les perspectives ont plus de valeur que les affiches.*

> L.P. Lausanne

*Renseignements pris, un panneau double hauteur avec deux affiches par face a rapporté en 1998, 321 francs à la caisse communale. C'est ce qu'on appelle brader le sol communal à vil prix et montre la valeur que nos élus donnent aux perspectives urbaines. A notre avis, en supplantant quelques cents panneaux dont les emplacements sont vraiment mal choisis, on pourrait redonner à la ville un aspect moins mercantile. En supposant que l'on trouve pour la moitié de ceux-ci un emplacement plus judicieux, le manque à gagner qui en résulterait serait de 16'000 francs. Une somme insignifiante en regard des avantages dont l'image urbaine bénéficierait.*

### **Orgue de la Cathédrale**

*J'ai lu avec intérêt le nouveau numéro de "Patrimoine lausannois" et, en particulier, l'article concernant le projet de nouvel orgue pour la Cathédrale. Comme vous, je trouve le projet, dans son état actuel, désolant. J'espère que vos efforts seront couronnés de succès.*

> E.M. Lausanne

...à propos du  
**Patrimoine Lausannois n°16**

# Serpentine

Malgré nos demandes réitérées, la Municipalité de Lausanne n'a pas jugé bon de proposer une alternative au site d'Ouchy pour réaliser un tronçon-pilote du véhicule Serpentine. Elle sollicite à cet effet un crédit de près de 4 millions. Pour assurer la sauvegarde du site d'Ouchy, tant apprécié par les Lausannois et les bôtes de passage, nous avons demandé diverses garanties.

Premièrement, la Municipalité nous a confirmé qu'aucune barrière ne sera mise en place pour l'exploitation de la Serpentine. Cette exigence est pour nous fondamentale. Même si aujourd'hui les conditions de sécurité ne sont pas encore connues, nous croyons dans ce cas volontiers qu'aucune barrière ne sera nécessaire. A Lausanne, pour assurer la fonctionnalité d'aménagements inadéquats, on sait maintenant faire appel à des agents de sécurité pour obliger le citoyen à se conformer aux concepts municipaux (cf. la place de la Gare).

## Arbres maintenus

Deuxièmement, la réponse municipale quant à notre souci pour les arbres est clair: "Un certain nombre de végétaux et d'arbres devront être remplacés, non pas en raison du tracé choisi pour la Serpentine, mais uniquement si leur état l'impose. Aucun plan exhaustif n'a pour l'heure été établi." Nous prenons acte. D'autant plus que cet automne, les arbres malades, peu nombreux sur le trottoir sud, ont déjà tous été coupés. Ce fait nous a été encore confirmé par les jardiniers communaux occupés à cette tâche.

## Un site inadéquat

Il est cependant surprenant que l'autorité présente un préavis avec sollicitation d'un crédit précis sans que des plans exhaustifs n'existent. Il en va de même pour le véhicule, qui pour l'instant n'a ni reçu la concession ni n'a été homologué par l'Office fédéral des transports. Le coût annoncé pourrait donc varier encore de façon importante suivant les exigences de l'instance d'autorisation. Ces approximations dans l'état du dossier confirment les doutes que l'on peut avoir quant à ce projet et nous font déplorer une fois de plus que le site d'Ouchy soit ainsi dégradé pour

## V Quai d'Ouchy, octobre 1999

Dans cette généreuse végétation, la piste de Serpentine serait incongrue.



une expérience qui pourrait échouer. C'est pourquoi le Mouvement pour la défense de Lausanne propose de renoncer à Ouchy au profit d'une liaison entre le parking d'échange de Bellerive et le métro.

## Un projet inabouti

Indépendamment de la question du lieu d'expérimentation, le citoyen s'interroge aussi sur l'à propos de ce mode de transport. Divers spécialistes en transport nous ont confirmé que ce système n'a pas d'autre avenir que celui des champs de foire, parcs d'attraction et expositions. Dans son état actuel, il présente un inconfort avéré (station debout dans une cabine ouverte à tout vent), une grande fragilité au vandalisme, la quasi-nécessité d'une télé-surveillance permanente et des frais d'exploitation élevés en terme d'entretien.

## Dilapidation patrimoniale

Persister dans ces conditions, à vouloir réaliser aux frais du contribuable et à Ouchy de surcroît ce projet, relève de l'irrationnel. Cette assertion est confirmée par les propos de la Directrice des travaux qui nous a confié le fond de sa pensée: "Moi, la Serpentine, j'y crois!" En effet, à défaut d'arguments fondés, il ne reste que l'adhesion morale intérieure. Cette croyance serait plus crédible si elle ne sollicitait que les moyens financiers des coreligionnaires, sans toucher au patrimoine (ici le site d'Ouchy) de ceux qui n'y croient pas ou qui estiment qu'elle doit aller s'exhiber ailleurs.

## Les pertes de l'année

### Ferme Cherbulliez à Saint-Sulpice

Après plus de quatre ans de discussions et de procédures, le Tribunal fédéral a tranché. Le canton de Vaud, copropriétaire de ce bâtiment a reçu l'autorisation de démolir ce petit rural. Les juges fédéraux ont estimé que l'état de dégradation avancé du bâtiment ne permettait pas son maintien sans un investissement disproportionné par rapport à sa valeur. Le TF n'a cependant pas blâmé le canton pour sa négligence d'entretien, car l'attribution de la note 3 lors du recensement était soi-disant trop récente (1993)...

### Annexes à l'avenue d'Ecballens 22-24

La belle maison d'habitation donnant sur la rue possédait, côté jardin, une annexe fort intéressante de deux étages, reliée au bâtiment principal par de petites passerelles. L'annexe accueillait à l'origine la buanderie, le séchoir, des écuries et des chambres pour le personnel de maison. Elle avait une valeur historique et d'ensemble importante. Notre demande de classement n'a pas été entendue, quand bien même le conservateur cantonal "partageait en bonne partie notre analyse sur l'intérêt de

l'ensemble". Dans ce cas aussi, la note 3 du recensement n'a été d'aucun secours...

### Maison Pierre-de-Plan

(ferme de Vennes)

Malgré de nombreuses propositions formulées par MDL pour sauvegarder cette belle demeure du XVIIIe siècle, ni les propriétaires ni les autorités n'ont endossé leur responsabilité pour assurer la pérennité de cet ultime témoin de l'occupation ancienne du quartier. La démolition de cette maison recensée également avec une note 3 prouve que la protection générale telle que définie par la loi est vraiment inefficace...

V Maison Pierre-de-Plan, façade sud, en 1996, aujourd'hui démolie.

